

Optidose® permet d'adapter au mieux la dose de produit phyto selon le cépage et sa sensibilité, le stade phénologique, la végétation et la pression parasitaire. L'outil est désormais opérationnel.

Adopter ses doses de fongicide grâce à Optidose®

DE 2011 à 2014, dans le cadre d'un réseau d'essais multi partenaires piloté par l'IFV allant du Roussillon à la Drôme et au Var, la méthode Optidose® a été testée contre le mildiou et l'oïdium sur différents cépages et différentes pressions de maladie à l'échelle de la parcelle. Seize organismes techniques ont conduit environ 60 essais oïdium et 30 essais mildiou comparant Optidose®, dose homologuée et témoin non traité. L'oïdium était principalement visé du fait des conditions et cépages méditerranéens, et les pressions obtenues dans les essais ont varié de faible à très forte. Les résultats montrent que lorsque la modalité "pleine dose" donne satisfaction, alors Optidose® donne également une protection acceptable et proche de la référence, moyennant des réductions sur la campagne allant de 15% à 45% selon le cas (pour 30% de réduction moyenne). Ces travaux ont donc permis de valider la démarche et de répondre ainsi à un enjeu sociétal fort, la réduction des intrants, sans nuire au résultat pour le viticulteur. Bien sûr, l'objectif n'est pas d'avoir zéro tache, mais de contenir la maladie en deçà d'un seuil de nuisibilité.

La détermination de la dose adaptée peut se faire de 2 manières : directement via le module de calcul en ligne (<http://www.vignevin-epicure.com/> mise en service prévue pour les premiers traitements 2015) ou à l'aide des abaques simplifiés. Les abaques sont disponibles sous forme d'une plaquette à retirer auprès de la Chambre d'agriculture de votre secteur ou téléchargeable en ligne (site vignevin-lr.com, syndicat-cotes-durhone.com, Aredvi...). Les abaques sont aussi dans le Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée (page 111).



Les indispensables avant même la méthode Optidose®

La méthode Optidose® ne se substitue pas à la décision de traitement. Ce n'est qu'une fois que l'on a choisi de traiter que l'on peut se pencher sur la méthode Optidose®. Il faut néanmoins avoir au préalable vérifié, contrôlé, réglé et étalonné son appareil de traitement et prévoir de passer en face par face (tout au plus un rang sur deux avec des appareils classiques type 2 mains-2 canons). De plus, le calendrier de traitement doit impérativement respecter les cadences, les stratégies préconisées et les conditions d'applications de chaque produit. Ce dernier point est crucial, particulièrement en oïdium : dans le réseau d'essais, de fréquents cas de protection non satisfaisante étaient rencontrés même avec la dose homologuée en lien avec des erreurs de stratégie. Enfin, des observations régulières de son vignoble sont indispensables pour une bonne conduite de la campagne. En cas de difficultés à maîtriser la situation, ne pas hésiter à revenir à la dose homologuée. La méthode n'est pas applicable aux traitements insecticides.

Démarrer avec Optidose®

Attendu que les doses anti-oïdium données par Optidose® ne seront pas les mêmes selon que vous avez 30 ha de chardonnay ou 30 ha de grenache, il est indispensable avant d'utiliser la méthode de déterminer les principaux cas existant sur votre exploitation afin de concilier dose adaptée et mise en œuvre pratique : quelle proportion de cépages sensibles avez-vous ? Avez-vous de fortes différences de précocité ? De vigueur ? Cette analyse doit être propre à chaque exploitation.

Pour une première année d'utilisation, il est recommandé de mettre en pratique cette méthode sur une partie de son exploitation et de cibler d'abord les situations les moins sensibles afin de se familiariser avec les règles à mettre en œuvre. Le mieux étant de faire appel à un organisme partenaire de la démarche qui peut vous accompagner au moins les 2 premières années. Des formations pour prendre en main l'outil sont aussi dispensées par certaines Chambres d'agriculture. Contactez-les. ■

⬇️ L'un des préalables à l'utilisation de la méthode est l'utilisation d'un pulvérisateur assurant une couverture face par face.

➡ Marion CLAVERIE
IFV (marion.claverie@vignevin.com)

